

----- COMPTE RENDU -----

L'an deux mille vingt-deux, le 24 juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme RICHARDSON, Mme PELTIER, M. PÉANNE, Mme HOURLIER, Mme AUTRET, M. BRIET, M. COCHARD, M. BOUREL, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. THOMAS.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. AUBRY, Mme LETIN (pouvoir à Mme ZEPPA), M. VERGNAUD, M. BURGUIÈRE, M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. THOMAS), M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absente : Mme ROLLOT, Mme EL HAOUCHI

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, y compris les modifications proposées.

1. GOUVERNANCE

Délibération n° 2022-041/06-24

INSTALLATION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite au décès de Mme Janine LANTENOIS et à la démission de Mme MEIRA BARBOSA de son mandat de conseillère municipale en date du 8 juin 2022 les suivants sur la liste « Ensemble Faire Vivre la Démocratie » ont été contactés pour siéger au conseil municipal, dans l'ordre de leur présentation sur la liste.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

INSTALLE Messieurs Sébastien HERVÉ et Pascal PARCINEAU dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Délibération n° 2022-042/06-24

DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DESIGNE par un vote public les membres de la liste « Ensemble Faire Vivre la Démocratie » qui remplaceront les 2 conseillères municipales au sein des commissions pré citées

APPROUVE les nominations suivantes :

- Commission travaux, voirie, urbanisme : Sébastien HERVÉ
- Commissions affaires scolaires, petite enfance et jeunesse : Isabelle AUTRET, Sébastien HERVÉ
- Commission démocratie participative, vie des hameaux et des quartiers : Pascal PARCINEAU
- Commission cimetièrre : Éric PÉANNE, Sébastien HERVÉ
- Commission ressources humaines : Beatrix ZEPPA

Délibération n° 2022-043/06-24

DESIGNATION AU SEIN DU CONSEIL ECONOMIQUE

Après avoir recueilli les candidatures, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DESIGNE par un vote public le membre de la liste « Générations Villeneuve sur Yonne » qui remplacera Mme RINALDI au sein du conseil économique

DESIGNE Monsieur Jean-Paul THOMAS pour siéger au sein du conseil économique.

2. FINANCES

Délibération n° 2022-044/06-24

REPRISE DES FONDATIONS DU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de travaux pour un montant prévisionnel de 189 656,50 € HT,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 69,94% soit 132 645 €,

SOLLICITER une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours à hauteur de 10,06 % soit 19 079 €,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel dudit projet,

AUTORISE la Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

Délibération n° 2022-045/06-24

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal, par 18 voix « pour » et 2 abstentions (Mme BERTRAND et M. THOMAS),

ADOPTE le compte administratif 2021 du budget principal présenté de la façon suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	2 234 682,58 €	7 107 400,19 €	9 342 082,77 €
Titres émis	1 441 912,93 €	7 311 517,33 €	8 753 430,26 €
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	2 234 682,58 €	7 107 400,19 €	9 342 082,77 €
Mandats émis	1 550 180,80 €	6 261 723,95 €	7 811 904,75 €
Résultat de l'exercice			
Excédent		1 049 793,38 €	941 525,51 €
Déficit	- 108 267,87 €		
Résultat à la clôture de l'exercice précédent			
Excédent		- €	- €
Déficit	- 94 096,89 €		- 94 096,89 €
Résultat de clôture d'exercice 2021			
Excédent		1 049 793,38 €	1 049 793,38 €
Déficit	- 202 364,76 €		- 202 364,76 €
Restes à réaliser 2021			
Recettes	64 756,00 €		
Dépenses	136 164,15 €		
Besoin de financement	- 71 408,15 €		
Besoin de financement total	- 273 772,91 €		

APPROUVE l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

Délibération n° 2022-046/06-24

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal, par 18 voix « pour » et 2 abstentions (Mme BERTRAND et M. THOMAS),

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021, par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE le compte de gestion de Madame la Trésorière.

Délibération n° 2022-047/06-24

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021

Le conseil municipal, par 18 voix « pour » et 2 abstentions (Mme BERTRAND et M. THOMAS),

APPROUVE l'affectation des résultats 2021 telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Affectation définitive du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement à affecter	1 049 793,38 €
Affectation au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	273 772,91 €
Affectation au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté	776 020,47 €

Délibération n° 2022-048/06-24

CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

La commune a mis en place une action visant à maîtriser la population des chats errants sur la commune depuis 2002 s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de la fondation 30 millions d'amis.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE de renouveler la convention avec la fondation 30 millions d'amis, pour l'année 2022,

AUTORISE Madame la Maire ou l'adjoint en charge de la vie associative et des animations à signer la convention y afférent.

Délibération n° 2022-049/06-24

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE de renouveler la convention d'occupation temporaire du domaine fluvial concernant le port de plaisance pour un montant annuel de 3 505,60 €,

ACCEPTE la convention d'occupation temporaire du domaine fluvial concernant la halte pour un montant annuel de 979,80 €,

AUTORISE Madame la Maire ou l'adjointe en charge des finances à signer ces deux conventions, pour l'année 2022,

PRECISE que le conventionnement pour les années 2019 à 2021 reste suspendu à la réponse des services de l'Etat.

Délibération n° 2022-050/06-24

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAR ICI LA COMPAGNIE

L'association « Par ici la compagnie » souhaite organiser un évènement de rentrée festif musical qui se déroulerait fin septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE de verser une subvention de 2 000 € à l'association Par ici la compagnie

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Délibération n° 2022-051/06-24

CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le Département met à disposition du territoire global de la CAGS (communes et EPCI) une enveloppe indicative de 4 760 000 €.

Afin que notre commune puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le financement de nos projets, il convient d'adopter le contrat de territoire qui permettra dès à présent à notre collectivité de solliciter les aides départementales et de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE les termes du contrat de territoire ;

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de territoire ;

AUTORISE Madame la Maire à signer les avenants au contrat à intervenir;

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant en cas d'absence, à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi ;

Délibération n° 2022-052/06-24

REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES A UN MANDAT SPECIAL – CONGRES DE DAX

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCORDE un mandat spécial à Madame la Maire et Madame ZEPPA pour se rendre au congrès organisé par l'association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux à DAX les 30 juin et 1^{er} juillet prochains,

AUTORISE le remboursement par la Commune des frais réels occasionnés par l'exécution de ce mandat spécial (frais de séjour et de déplacement),

AUTORISE la prise en charge des factures à recevoir relatives à ce déplacement (frais d'inscription).

Délibération n° 2022-053/06-24

FIXATION DE LA REDEVANCE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE COLLATIONS A LA PLAGES

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, la vente de glaces et autres collations à la plage tous les après-midis du 8 juillet au 31 août 2022

FIXE le tarif d'occupation du domaine pour cette activité spécifique à 5 € par après-midi, avec fourniture d'électricité.

3. RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2022-054/06-24

AVANCEMENT DE GRADES

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE les principes énoncés ci-dessous pour les avancements de grade 2022, 2023 et 2024 :

- Manière de servir
- Agents avec départ en retraite en N+1
- Agent n'ayant pas avancé depuis longtemps, par ordre d'ancienneté
- Agent ayant accédé récemment à de nouvelles responsabilités
- Agent ayant réussi un concours et/ou un examen

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 2022-055/06-24

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire suite aux avancements de grade de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création de 3 postes d'adjoint techniques principal de 1^{ère} classe
- Création d'1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle et suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants hors classe

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE les créations et suppressions de poste suite à l'évolution des effectifs

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 2022-056/06-24

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE les créations de postes liés à l'accroissement saisonnier d'activités pour l'été 2022

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Arrivée de Mme LETIN à 21h28

Délibération n° 2022-057/06-24

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE

Dans le cadre de la réforme sur la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique territoriale, un débat doit être organisé au sein de l'assemblée pour définir les orientations politiques en la matière.

Le conseil municipal, prend acte de la tenue du débat sur la protection sociale.

4. AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

Délibération n° 2022-058/06-24

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la crèche

PRECISE que ce règlement intérieur prendra effet au 1^{er} septembre 2022

Délibération n° 2022-059/06-24

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le PEDT formalise une démarche permettant à la collectivité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE les grands axes du PEDT tels que définis ci-dessous

1. Valoriser la pratique sportive
Objectif : favoriser le lien social au travers des valeurs du sport. Valoriser le sport/santé, dans un contexte post pandémie et de lutte contre l'obésité infantile.
2. Culture et Patrimoine
Objectifs : utiliser et valoriser les atouts de notre territoire marqué par la richesse de son patrimoine culturel et des structures à vocation culturelle
3. Citoyenneté, vie en collectivité et environnement
Objectifs : Favoriser la connaissance et le respect de l'autre, participer à la vie de la Cité et à la préservation de son environnement
4. Former dans les structures du territoire des professionnels de l'animation.
Objectif : Accompagner les salariés de nos structures dans leur formation et fidéliser des professionnels dans un métier en tension et qui peine à recruter.

FIXE comme suit la composition du Comité de Pilotage

- Présidente : Mme la Maire
- 2 représentants de la commission des affaires scolaires, petite enfance et jeunesse
- 1 représentant des enseignants de chaque école
- 1 représentant du collège

- 1 représentant de la CAF
- 1 représentant de la MSA
- 1 représentant de la SDJES (Jeunesse et Sports)
- 1 représentant de la DASEN (Education Nationale)
- 1 représentant des parents d'élèves pour chaque école
- 1 représentant de chaque structure du territoire concernée par le PEDT (service jeunesse, crèche, centre de loisirs, musée, bibliothèque)
- 1 représentant des communes d'Armeau et de Bussy (dont les enfants sont scolarisés à Villeneuve sur Yonne)

DESIGNE les membres suivants de la commission des affaires scolaires, petite enfance et jeunesse pour siéger au sein du Comité de Pilotage du PEDT :

- Mme Carole LETIN
- M. Claude BURGUIERE

PRECISE que le Comité de Pilotage décidera en son sein de la composition du Comité Technique auquel devront obligatoirement prendre part des représentants de la collectivité, des structures, des écoles et des parents.

5. AFFAIRES CULTURELLES

Délibération n° 2022-060/06-24

CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la convention entre le département de l'Yonne et la commune de Villeneuve sur Yonne pour le développement de la lecture publique

AUTORISE Mme la Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant

Délibération n° 2022-061/06-24

CONVENTION D'ANIMATIONS ARTISTIQUES

Dans le cadre de l'événementiel « Chemins d'artistes » organisé par l'association « le Ruban Vert » en partenariat avec le musée, l'artiste Evelyne BOUVIER propose un atelier de création d'art éphémère avec des enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la convention entre la commune et Mme Evelyne BOUVIER

AUTORISE Mme la Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de l'exercice en cours

6. ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n° 2022-062/06-24

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS RELATIVES A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS ET A LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE PLANIFICATION

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la mise à disposition du service d'instruction en droit des sols et du service planification (gestion et révision des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme) au profit de l'ensemble des communes du Grand Sénonais conformément aux dispositions visées au sein des conventions proposées.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition avec la CAGS et tout acte et avenant s'y rapportant.

Délibération n° 2022-063/06-24

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE DU CENTRE YONNE : ELARGISSEMENT DU PERIMETRE

La commune est adhérente du Syndicat Mixte de la Fourrière Animale du Centre Yonne et peut ainsi disposer des services de cet établissement basé à BRANCHES.

Le Syndicat Mixte ayant récemment décidé de l'élargissement de son territoire de compétences, toutes les collectivités membres doivent prendre des délibérations concordantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN au Syndicat Mixte de la Fourrière Animale du Centre Yonne

Délibération n° 2022-064/06-24

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BAIGNADE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le règlement intérieur de la plage de Villeneuve sur Yonne ;

PRECISE que celui-ci sera publié sous la forme d'un arrêté municipal.

Délibération n° 2022-065/06-24

RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ESCALE FLUVIALE ET LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

RETIRE sa délibération n° 2019.4/08.03 du 8 mars 2019 portant aménagement de l'escale de plaisance

PRECISE que le projet d'extension du port de plaisance de Villeneuve sur Yonne sera étudié sous un autre angle et une autre dimension, et avec des partenariats différents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h01